



Préfecture maritime de l'Atlantique

Division Action de l'Etat en Mer
Bureau environnement marin

Préfecture du Morbihan

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Eau Nature Biodiversité
Unité Nature Forêt Chasse

Projet d'arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR5300031 « Ile de Groix »

Le site Natura 2000 FR 5300031 « Ile de Groix » (zone spéciale de conservation: « Z.S.C ») a été désigné par arrêté ministériel le 6 mai 2014.

La Z.S.C s'étend sur 28336.97 ha dans la commune de Groix.

L'emprise est marine à 97%. Le secteur ouest de l'île abrite des landes littorales thermo-atlantiques exceptionnelles à *Ulex maritimus* et où *Erica vagans* atteint sa limite nord de répartition. Des pelouses climaciques rases à *Plantago holosteum littoralis* (limite nord) contribuent également à faire de l'île un site d'intérêt botanique national. L'extension marine vers le large a permis d'englober une part importante du plus vaste complexe d'habitats rocheux caractéristique du sud Bretagne et des bancs de sable intéressants avec notamment la présence de maërl et des zones de zostères.

13 habitats d'intérêt communautaire y ont été recensés dont 2 prioritaires (landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans*, forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilo-Acerion) ainsi que 5 espèces animales d'intérêt communautaire.

Ce site fait partie du réseau Natura 2000 mis en place au niveau européen pour répondre à la directive européenne « Habitats -Faune, Flore », dont l'objectif est la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

L'objectif du réseau Natura 2000 est de conserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités humaines dans un esprit de développement durable. Chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage qui doit élaborer un document d'objectifs, plan de gestion du site qui, à partir d'un diagnostic, identifie les actions nécessaires à la préservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site en Natura 2000.

La démarche N2000 est portée par la commune de Groix et Lorient Agglomération. Le document d'objectifs du site « Ile de Groix » a été validé par le comité de pilotage réuni le 8 novembre 2018, composé par les représentants locaux et les acteurs du site.

Les objectifs de développement durable du Docob sur le site « Ile de Groix » sont :

- Pour les habitats naturels marins, le maintien du bon état de conservation du milieu
- Pour les habitats naturels terrestres, la restauration des habitats à très fort enjeu et le maintien du bon état de conservation pour les autres habitats et espèces terrestres

Avant son approbation par arrêté préfectoral et conformément à l'article L 120-1 du code de l'environnement, l'arrêté portant approbation du document d'objectif doit être soumis à la procédure de participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

La consultation est ouverte du 1^{er} juillet 2020 au 22 juillet 2020 inclus sur les sites internet de la préfecture du Morbihan et de la préfecture maritime de l'Atlantique dans la rubrique actualités/consultations publiques.

Vous pouvez adresser vos observations aux adresses électroniques suivantes :

- aem@premar-atlantique.gouv.fr
- ddtm-natura@morbihan.gouv.fr

Par ailleurs, le public peut également transmettre ses observations par courrier aux adresses suivantes :

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE
Division de l'Action de l'État en Mer
Bureau environnement marin
BCRM de Brest
CC46
29240 BREST CEDEX

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Eau Nature Biodiversité
Unité Nature Forêt Chasse
1 allée du Général Le Troadec
BP520
56019 Vannes Cedex